

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

Compte-rendu affiché

Le 12 septembre 2017

\*\*\*\*\*

### 1 – COMMUNE NOUVELLE – Présentation du projet

Monsieur le Maire après avoir rappelé l'historique du projet de Commune Nouvelle et la loi qui l'encadre, informe le conseil municipal du travail de réflexion réalisé conjointement avec la commune de Cherreau. Ce travail permet de définir les raisons qui incitent les deux communes à se rapprocher. Il précise ensuite les étapes du processus de création. La date de création envisagée est le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur LANDAIS rappelle la situation géographique des deux Communes voisines ainsi que les principales caractéristiques (superficie, population, personnel, fiscalité...) de chaque entité.

Il informe que des groupes de travail seront formés pour mener à son terme la décision de création.

Les élus sont ensuite invités, dans un tour de table, à s'exprimer sur le sujet.

Le Conseil Municipal décide par vote à bulletin secret (16 voix pour et 2 blancs) d'engager la démarche de création de Commune Nouvelle avec la Commune de Cherreau.

Les conseillers sont invités à s'inscrire dans les groupes de travail qui les intéressent.

### 2 – ASSURANCES : Audit – Groupement de commande : Choix du cabinet

Les Communes de Cherré et Cherreau ont créés un groupement de commande pour la désignation d'un assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la recherche d'un prestataire pour les contrats d'assurances des membres.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter l'analyse des offres, décide à l'unanimité d'approuver la décision du groupement de commande de retenir l'offre du cabinet ACE Consultants pour la mission d'assistant à Maîtrise d'ouvrage pour la recherche d'un prestataire pour les contrats d'assurance des membres du groupement de commande, pour un montant de 2 850,00 € HT, dont 1 858,65 € HT pour la commune de Cherré.

### 3 – COMMUNICATIONS

- **Date à retenir :**

- Prochain Conseil : Jeudi 7 septembre 2017 à 19 H 00

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à 21H.**